

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-34

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 8 Absent(s) : 0 Pouvoir(s) : 2	<p>Le dix-huit septembre deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures et quinze minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 08 septembre 2023 <u>Date d'affichage</u> : 08 septembre 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Absent(s)</u> : Dominique THEVENET, Anne-Olivia CAVALLARI <u>Procuration(s)</u> : Dominique THEVENET donne pouvoir à Mourad BELMESSIKH et Anne-Olivia CAVALLARI donne pouvoir à Laury CICLET <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET</p>
<u>Vote</u> Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	

Coût de scolarité 2022-2023
Montant et refacturation aux communes membres du R.P.I.

Monsieur Mourad BELMESSIKH, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal la signature de la convention avec les communes de Desingy et Droisy qui établit la méthode de calcul (délibération n°2011.06.18 du 01/07/2011) pour établir le coût de la scolarité et le coût du transport pour les élèves de maternelle. Ce calcul est réalisé chaque année après la fin des classes et est réparti proportionnellement au nombre d'enfants présents à la rentrée scolaire de l'année considérée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

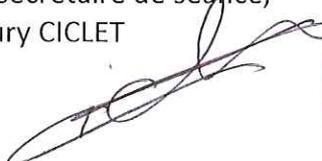
APPROUVE le calcul, détaillé en annexe 1, des dépenses liées au fonctionnement de l'école primaire et du transport scolaire des élèves de maternelle pour l'année scolaire 2022-2023.

FIXE Le coût de la scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 à **23 953.56 €** à répartir entre les 3 communes.

FIXE le coût salarial de l'accompagnement lors du transport scolaire à **5 189.49 €** à répartir entre Clermont et Droisy

DEMANDE à Monsieur le maire de transmettre la présente délibération aux communes concernées et de mettre en recouvrement ces participations.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE



D 123 - 54 117 2000 11

SOUS-PRÉFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVES

Dépenses de scolarité - Clermont 2022-2023 01-08 au 31-07

	Dépenses	Ecole	€	Transport	€
Electricité - eau - fuel					
eau	184.32	1.92€ x 96 m3	184.32	-	-
assainissement	433.4	64%	277.38	-	-
electricité (C 58891)	4366.67	64%	2 794.67	-	-
Fuel	7233.86	50%	3 616.93	-	-
Entretien et réparations et autres					
Assurance	640.57	100%	640.57	-	-
telephone	629.04	100%	629.04	-	-
portable	127.8	100%	127.80	-	-
Fourniture scolaire	3570	70€/élèves	3 570.00	-	-
Vitres	294	80%	235.20	-	-
Pdts entrtien	5213.64	35%	1 824.77	-	-
Photocopieur (Location ou achat)	800	800€ Forfait	800.00	-	-
Photocopieur - Nbr copies	379.85	100%	379.85	-	-
Chaudières entretien	0	100%	0.00	-	-
Chaudière Ramonage	0	100%	0.00	-	-
Timbres	100	100 € forfait	100.00	-	-
Pharmacie	100	100 € forfait	100.00	-	-
Informatique (abonnement internet + achats PC +	1000	1 000 € Forfait	1 000.00	-	-
Fourn petits travaux	100	100%	100.00	-	-
Divers					
visite collège seyssel	120	100%	120.00	-	-
Salaire					
Agent tech - Entretien (Coût horaire*nbre h)	312.9	20.86€x15h	312.90	-	-
Valérie	22130.03	-	-	23.45%	5 189.49
Mélinda	16713.78	42.72%	7 140.13	-	-

23 953.56 **5 189.49**

Coût de scolarité à répartir entre les 3 communes proportionnellement au nombre d'enfants présents à la rentrée scolaire

23 953.56

Coût du transport scolaire pour les élèves de maternelle à répartir entre Clermont et Droisy

5 189.49